

DGSE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 2005-202 du 15 Avril 2005
modifiant l'annexe au décret n°2004-249 du 28 mai 2004 fixant les
effectifs du personnel diplomatique, consulaire et du personnel assimilé
dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et
les services techniques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques ;
Vu la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires ;
Vu le décret n° 2003-98 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des
affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
Vu le décret n° 2003-135 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation
du secrétariat général du ministère des étrangères, de la coopération et de la
francophonie ;
Vu le décret n° 2003-137 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation
du ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir
réglementaire ;
Vu le décret n°2004-249 du 28 mai 2004 du 28 mai 2004 fixant les effectifs du
personnel diplomatique, consulaire et du personnel assimilé dans les ambassades,
les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret
n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article unique : L'annexe au décret n°2004-249 du 28 mai 2004 susvisé, est
modifiée ainsi qu'il suit :



15- MOSCOU

- 1 Ambassadeur
- 1 Ministre conseiller
- 1 Conseiller
- 1 Attaché militaire (conseiller)
- 3 Secrétaires

7 agents

16- NDJAMENA

- 1 Ambassadeur
- 1 Conseiller
- 2 Secrétaires
- 1 Attaché

5 agents

17- OTTAWA

- 1 Ambassadeur
- 2 Conseillers

3 agents

18- PARIS

- 1 Ambassadeur
- 1 Ministre conseiller
- 3 Conseillers
- 1 Attaché militaire (conseiller)
- 1 Conseiller culturel
- 1 Payeur du Congo (conseiller)
- 1 Conseiller médico-social
- 6 Secrétaires
- 1 Attaché militaire adjoint (secrétaire)
- 2 Attachés

18 agents

19- PRETORIA

- 1 Ambassadeur

&

35- FRANCEVILLE

1 Consul général
1 Vice-consul général
1 Attaché

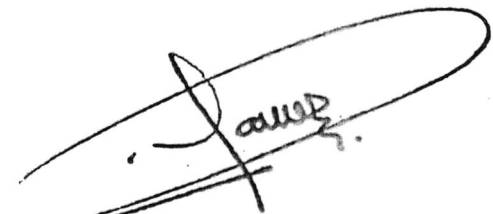
—
3 agents

Le reste sans changement.

✱

2005-202


Fait à Brazzaville, le 15 Avril 2005



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères, de
la coopération et de la francophonie,



Rodolphe ADADA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Pacifique ISSOIBEKA